

kapelle) hat alles getan, um trotz des Neubaus diese heilige Zelle zu erhalten und zugänglich zu machen. Zu diesem Zwecke scheute er sich nicht die Symmetrie der untern Kapelle (Dionyskapell) zu opfern ».

H. ENGELSKIRCHEN.

Xanten.

Un collectaire prémontré remontant au milieu du XII^e siècle.

Dans une étude, publiée ici-même, sur le cérémonial des obseques dans l'ordre de Prémontré du XII^e siècle, j'ai attiré l'attention sur un manuscrit très précieux, conservé sous le n° 469 à la Bibliothèque municipale de Metz en France ¹⁾. C'est un collectaire, ou volume destiné à l'usage des officiants lorsqu'ils chantent *ad gradus presbyterii*, devant l'entrée du sanctuaire, plus tard au *pulpitum collectarum*, petit lutrin fixe placé au même endroit ²⁾.

Des mentions du calendrier, qui y figure en ajouté du XIV^e siècle, prouvent qu'au moins depuis cette époque le collectaire a appartenu à un prieuré de l'abbaye de Floreffe, — devenu abbaye par la suite des temps, — et fixé à Leffe, près de Dinant en Belgique.

L'âge du volume, compte tenu de son écriture primitive et des rubriques que l'on y rencontre, peut être fixé approximativement vers le milieu du XII^e siècle. Le livre se fait ainsi l'écho de l'observance liturgique codifiée par le bienheureux Hugues de Fosses († 1164), après l'abandon des normes de l'*Ordo monasterii* en usage du vivant de saint Norbert. On peut y voir l'un des rares témoins antérieurs à la parution de l'*Ordinaire* dont le texte, — nous pensons l'avoir établi, — ne remontant pas au delà de la

¹⁾ Pl. LEFÈVRE, *Les cérémonies obséquiales dans l'antique liturgie de Prémontré*, dans *Anal. Praem.*, 1937, t. XIII, p. 109-126.

²⁾ Le collectaire, *collectaneum*, est cité parmi les livres choraux dont les premiers statuts de l'Ordre, codifiés du vivant de saint Norbert, imposent l'uniformité dans toutes les maisons de l'Ordre. R. VAN WAEFELGHEM, *Les premiers statuts de Prémontré* (extrait, avec pagination spéciale, des *Analectes de l'Ordre de Prémontré*, 1913, t. IX), p. 34. — Des prescriptions nombreuses de l'*Ordinaire* se rapportent aux chants à exécuter *ad gradus sanctuarii*. La première mention du lutrin qui se trouve placé à proximité figure dans l'*Usus* du milieu du XIII^e siècle. Voir Pl. LEFÈVRE, *Coutumiers liturgiques de Prémontré du XIII^e et du XIV^e siècle* (Bibliothèque de la Revue d'Histoire ecclésiastique de Louvain, fasc. 27), p. 2. Louvain, 1953.

fin du XII^e siècle, est un remaniement complété d'une codification plus ancienne ³⁾.

Ayant voulu reprendre contact avec le susdit collectaire, il nous est revenu tout récemment qu'il avait péri dans un incendie criminel allumé par l'occupant en 1944, avant de quitter Metz à la fin de la dernière guerre. Ce désastre a anéanti une collection très importante de manuscrits, au sujet desquels les conservateurs actuels de la bibliothèque incendiée voudraient réunir toutes les informations existantes ⁴⁾.

Pour répondre à cet appel et aussi pour dédommager, dans la mesure du possible, la perte qu'a entraînée ce geste inqualifiable pour l'histoire de la liturgie de Prémontré, j'ai décrit ci-dessous le codex d'après des notes que j'avais prises lorsque j'en eus communication à Bruxelles, il y a près de vingt ans.

L'ensemble de la transcription remonte au XII^e siècle. Des ajoutés ou des amendements sur grattage y ont été apportés au XIII^e et au XIV^e siècle, à la suite des mutations opérées dans le cérémonial officiel de Prémontré. Quelques notes souligneront la signification des remaniements les plus marqués.

Voici, d'après l'ordre des folios, la teneur du codex :

1) Antiennes et répons pour les vêpres des apôtres, des grands docteurs de l'Eglise latine, des saints Madeleine, Laurent, Ursule et compagnes et saint Nicolas ⁵⁾ (ajoute du XIV^e siècle), fol. 3.

2) Calendrier ⁶⁾ (ajoute du XIV^e siècle), fol. 4-9^{vo}.

3) Antiennes *ad canticu* pour les fêtes du sanctoral, fol. 10-12.

4) *Capitula* de l'office du temporel et du sanctoral. — En marge incipits des hymnes et des répons brefs ; parfois notation en neumes accents, fol. 13-25.

5) Collectaire du temporel et du sanctoral (passages récrits sur ratures au XIII^e et au XIV^e siècle), fol. 25-57.

³⁾ Pl. LEFÈVRE, *L'Ordinaire de Prémontré d'après des manuscrits du XII^e et du XIII^e siècle* (Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique de Louvain, fasc. 22), p. XIV et suiv. Louvain, 1941.

⁴⁾ Lettre de Madame Chotin, conservateur de la Bibliothèque municipale de Metz, du 10 novembre 1954.

⁵⁾ Voir à ce sujet Pl. LEFÈVRE, *Décrets liturgiques publiés par les chapitres généraux de Prémontré aux XIII^e et XIV^e siècles*, dans *Anal. Praem.*, 1928, t. IV, p. 142 et 149-151.

⁶⁾ On y trouve les mentions de saint Perpète, confesseur, au 4 novembre, les deux fêtes de saint Jean l'Évangéliste avec le rite supérieur dit *triplex* et la *dedicatio ecclesie* au 23 novembre.

6) Bénédiction diverses, du sel et de l'eau, des lieux réguliers du monastère, etc., fol. 57-62.

7) Rites de la collation du baptême et de la bénédiction des fonts au chant des litanies, fol. 62-72.

8) Cérémonial pour l'administration de l'Extrême-Onction, pour les prières des agonisants et les obsèques des défunts ⁷⁾, fol. 72-89.

9) Office des défunts à vêpres, matines et laudes, avec leçons communes de Job et autres de saint Augustin, *corpore presente*. — Les répons sont notés en neumes accents, fol. 89-99.

10) Processionnal du temporel, cérémonies de la bénédiction des cierges, des cendres et des rameaux, fol. 99^{vo}-110^{vo}.

11) Prières *ad potionem sumendam*, fol. 110^{vo}-111.

12) Litanies des saints (sur folios récrits au XIII^e et au XIV^e siècle), fol. 111-112^{vo}.

13) *Oratio pro diminutione sanguinis*, fol. 112.

14) Prières terminales de l'office à laudes, tierce, sexte, none et vêpres, avec ajoutés plus tardives, fol. 113-115^{vo}.

15) Antiennes et oraisons des suffrages communs après laudes et vêpres, (le fol. 117 récrit au XIII^e-XIV^e siècle), fol. 115-117.

16) Hymnaire du temporel et du sanctoral; parfois notation neumatique, fol. 117^{vo}-194^{vo}.

Au même titre que les rarissimes livres liturgiques du XII^e siècle dont la valeur critique a été éprouvée, — missels d'Anvers et de Paris, antiphonaire d'Auxerre ⁸⁾, — le collectaire de Leffe constitue un document authentique et extrêmement suggestif pour l'étude de la liturgie de Prémontré durant les premières années de son élaboration. Comme eux il permet de suppléer à la carence de l'ordo dont le texte, nous l'avons dit, dans l'état actuel de nos informations, n'est connu que par un témoin remanié de la fin du XII^e siècle.

Pl. LEFÈVRE.

⁷⁾ Voir l'article cité plus haut, note 1.

⁸⁾ Une étude paraîtra prochainement sur le missel d'Anvers. Sur celui de Paris, voir Pl. LEFÈVRE, *Un témoin nouveau pour la reconstruction des textes et des chants de la messe dans la liturgie de Prémontré au XII^e siècle*, dans *Anal. Praem.*, 1939, t. XV, p. 12-14. — Des remarques sur la valeur critique de l'antiphonaire d'Auxerre ont été faites dans Pl. LEFÈVRE, *L'Ordinaire de Prémontré...*, notes placées aux pages 87, 96, 97 et 98.